



COMMISSION EUROPÉENNE

DG EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Dialogue social, droits sociaux, conditions de travail, adaptation au changement

Dialogue social, relations industrielles

DIALOGUE SOCIAL SECTORIEL

HORECA

Réunion plénière

1^{er} décembre 2009

Synthèse des décisions prises

Liste des participants:

Pour l'EFFAT:

Kerstin Howald
Rudolf Komaromy
Joszef Mosonyi
Zsuzsanna Varnai
Maria Bogdanne Nanai
Vera Krifaton
Pál Kovács
Katalin Kövagone Grubits
Lucia Anile
Emilio Fagnoli
Fernando Medina
Sirpa Leppakangas
Aage Jensen
Michel Légalité
Marco Demurtas
Elke Libbrecht

Pour la Commission:

Marina Patriarka, EUROFOUND
Radoslaw Owczarzak, EUROFOUND
Renate Penitz, DG ENTR
Jean-François Lebrun, DG EMPL
Elisabeth Aufheimer, DG EMPL (présidente)

Pour l'HOTREC:

Marguerite Sequaris
Martin Couchman
Aki Raudas
Susanne Svärd Elfström
Emilio Gallego Zuazo
Alessandro Nucara
Lajos Bököcz
István Kovács
Edina Törö
George Schembri
Jean-Marc Banquet d'Orx
Thomas Wolf
Isabel Sobrino Maté

La présidente ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants. L'ordre du jour est présenté et inclut les modifications suivantes: le point 4 est placé avant le point 3, le point 6 est placé avant le point 5 et le point 11 est placé avant le point 7.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Approbation du compte rendu de la dernière réunion plénière (15 juin 2009)

Le compte rendu est approuvé.

4. Travail non déclaré/travail illégal

- Rapport EUROFOUND: «Mesures visant à lutter contre le travail non déclaré au sein de l'Union européenne»
- Projet de déclaration commune

M. Owczarzak (EUROFOUND) présente le rapport EUROFOUND intitulé «Mesures visant à lutter contre le travail non déclaré au sein de l'Union européenne».

La présentation peut être téléchargée à l'adresse suivante:

http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/horeca/2009/20091201_plenartagung/20091201_presentation/ EN 1.0 &a=d

L'EFFAT et l'HOTREC remercient M. Owczarzak pour la présentation de cet intéressant rapport. L'EFFAT et l'HOTREC discutent actuellement d'un projet de déclaration commune sur le travail non déclaré et consulteront EUROFOUND s'ils ont besoin d'informations complémentaires. Ils envisageront également d'alimenter la «banque de connaissances» sur le travail non déclaré.

S'agissant du projet de révision HOTREC de la déclaration commune EFFAT/HOTREC relative au travail non déclaré dans le secteur européen de l'hôtellerie et de la restauration (qui figure dans les dossiers), M^{me} Howald (EFFAT) se félicite des avancées réalisées. Elle affirme que si l'EFFAT et l'HOTREC conviennent de citer la communication de la Commission et la résolution du Parlement intitulées «Intensifier la lutte contre le travail non déclaré» dans leur déclaration commune, les points abordés devraient être nuancés et la déclaration devrait mentionner par exemple la participation des partenaires sociaux et la nécessité de prévoir une surveillance, un contrôle et des sanctions efficaces.

M. Fagnoli (EFFAT) fait remarquer que le paragraphe de la résolution du PE relatif à «l'exclusion des marchés publics des entreprises ayant recours au travail non déclaré» devrait également figurer dans la déclaration commune. Il souligne que la lutte contre le travail non déclaré présente un intérêt commun pour les employeurs et les employés, qui ont tout à gagner d'un environnement concurrentiel loyal et de conditions de travail équitables. Il propose d'utiliser l'initiative EUROFOUND et de procéder à un état des lieux de la situation lors de la réunion plénière annuelle.

M. Couchman (HOTREC) fait remarquer que selon le rapport EUROFOUND relatif aux «Mesures visant à lutter contre le travail non déclaré au sein de l'Union européenne», il «n'existe aucune preuve manifeste» que la sanction constitue «un moyen efficace de contrer le travail non déclaré» et qu'«un renforcement des sanctions pourrait avoir pour conséquence d'encourager les comportements non conformes à la loi». Il rappelle également aux représentants de l'EFFAT que la déclaration commune doit trouver un juste équilibre et préconise des mesures raisonnables et efficaces. Il ajoute enfin que le projet de déclaration commune doit être approuvé par l'assemblée générale de l'HOTREC.

Il est convenu de poursuivre le travail sur la question entre les secrétariats et au sein du comité de pilotage.

3. Passeport européen des qualifications et des compétences

- Rapport sur le travail de l'expert extérieur et du comité de pilotage du projet
- État d'avancement

M^{me} Howald (EFFAT) rend compte de la situation actuelle. La préparation technique de la mise en œuvre du passeport européen des qualifications et des compétences dans le secteur de l'hôtellerie est prise en charge par des experts hongrois; le comité de pilotage du projet, qui conseille le contractant, est composé de représentants des pays qui ont manifesté leur intérêt à participer à la phase d'expérimentation (Italie, Espagne, Malte, Hongrie, Irlande). La tâche principale est d'établir une liste des compétences. Deux réunions se sont déjà tenues en septembre et novembre 2009, une troisième aura lieu en février 2010 et la conférence finale avec présentation des résultats est prévue en avril ou mai 2010.

M. Gallego Zuazo (HOTREC) présente le modèle espagnol:

La présentation peut être téléchargée à l'adresse:

http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/horeca/2009/20091201_plenartagung/20091201_presentation_1/ EN 1.0 &a=d

M. Nucara (HOTREC) le remercie pour cette présentation et fait remarquer que le travail ne doit pas consister en l'élaboration d'un système commun de classification des types d'emplois. M^{me} Howald (EFFAT) rappelle l'accord antérieur qui précise que la liste des compétences ne doit pas faire référence à des professions clairement identifiées, mais bien à des catégories de services du secteur de l'hôtellerie.

6. Conseils sectoriels pour l'emploi et les compétences

- État d'avancement
- Enquêtes ECORYS
- Forum sur la restructuration «De nouvelles compétences sectorielles pour de nouveaux emplois», les 7 et 8 décembre 2009 à Bruxelles

M. Lebrun (Commission européenne, F3) donne une vue d'ensemble du travail effectué dans le domaine des «conseils sectoriels pour l'emploi et les compétences». Il s'agit de mettre en place des plateformes d'observation au niveau sectoriel, dans le domaine de l'emploi et des compétences, à l'échelle nationale. L'unité F3 de la DG EMPL, a mené des études prospectives sectorielles sur l'emploi et les qualifications dans 18 secteurs distincts. La présentation des résultats aura lieu les 7 et 8 décembre 2009.

Une étude de faisabilité a été réalisée par ECORYS en vue d'examiner dans quelle mesure les échanges entre les structures déjà en place pourraient être renforcés. Deux points sont à envisager:

- a) collecte des données déjà existantes au niveau national (observatoires, autres organismes nationaux)
- b) analyse des résultats.

Les résultats de cette étude seront également présentés à l'occasion d'une conférence les 7 et 8 décembre 2009.

Les partenaires sociaux doivent tenir un rôle de premier plan dans cette approche. De nouvelles entités ne seront créées que sur demande de leur part. L'objectif n'est pas de créer une «superstructure» européenne, mais d'établir un réseau d'observatoires nationaux permettant l'échange d'informations et l'analyse des principales tendances dans le domaine de l'emploi et des qualifications au sein des États membres.

Les autorités nationales, tout comme les partenaires sociaux, peuvent tirer profit de cet échange. La Commission européenne envisagera avec les partenaires sociaux la manière dont ces instruments peuvent être utilisés et intégrés au dialogue social. Il s'agit d'un outil destiné à faciliter, et non à remplacer, le dialogue social. Un soutien financier pourrait être prévu dans les lignes budgétaires de la CE.

L'EFFAT et l'HOTREC font remarquer qu'un manque de communication est probablement à déplorer en ce qui concerne ces conseils sectoriels: certains craignent qu'ils ne traitent de matières déjà à l'ordre du jour des partenaires sociaux. Ces derniers approuvent l'idée que les conseils sectoriels ne doivent pas constituer une seconde structure, parallèle au dialogue social. Des synergies pourraient être trouvées avec le cadre européen des certifications (CEC).

M^{me} Howald (EFFAT) signale que le CDS Horeca a déjà commencé à échanger des informations relatives aux organismes nationaux en place, comme par exemple l'observatoire commun italien.

Les représentants de l'EFFAT déplorent également que l'«analyse sectorielle complète des compétences et des activités économiques émergentes dans l'Union européenne» n'ait pu être appliquée au secteur du tourisme dans son ensemble, comme cela avait été initialement envisagé par la Commission.

Ils remercient M. Lebrun pour sa présentation qui a permis de clarifier la situation.

M. Lebrun (Commission européenne) s'excuse de ce défaut de communication et met en avant la coopération avec la DG EAC et le CEDEFOP.

5. L'impact de la crise économique sur le secteur hôtelier.

- Discussion sur les mesures prises au niveau national, régional ainsi qu'au niveau des entreprises

M^{me} Sequaris (HOTREC) fait un exposé sur le thème «La TVA dans le secteur de l'hôtellerie: développements récents et futurs dans les États membres».

La présentation peut être téléchargée à l'adresse:

http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/horeca/2009/20091201_plenartagung/20091201_presentation_2/ EN 1.0 &a=d

M. Légalité (EFFAT) insiste sur le fait que la réduction de la TVA en France n'a eu d'effet bénéfique ni pour les consommateurs, ni pour les travailleurs. M. Medina (EFFAT) ne constate aucune incidence sur l'emploi et souhaite savoir si et comment une réduction de la TVA pourrait aider à surmonter la crise économique.

M. Banquet d'Orx (HOTREC) fait référence à la situation actuelle en France; il souligne que la réduction de la TVA n'y est appliquée que dans le secteur de la restauration et ne concerne pas les boissons alcoolisées. C'est cette réduction de la TVA a permis à certaines entreprises de survivre. S'agissant de l'objectif de création de 40 000 nouveaux emplois, il ajoute que cette promesse avait été faite avant le début de la crise économique.

M. Bököcz (HOTREC) expose quelques bonnes pratiques appliquées en Hongrie pour lutter contre la crise économique. Au début de l'année 2009, une information relative aux mesures envisagées par les pouvoirs locaux et par l'Union européenne pour préserver l'emploi a été diffusée. Afin d'éviter les réactions de panique, les partenaires sociaux ont travaillé sur deux fronts: comment mettre un frein à la chute des ventes et comment raisonnablement limiter les coûts liés à l'énergie, à une nouvelle gestion du temps de travail et à divers autres postes.

M. Fagnoli (EFFAT) souligne qu'une réduction de la TVA doit contribuer au maintien de l'emploi. Un autre moyen de relancer l'économie en stimulant la consommation est la

réduction des coûts salariaux indirects. **Selon lui, une pression fiscale excessive peut avoir un impact négatif sur le secteur.**

11. Derniers développements dans le domaine du tourisme

- Mise à jour par la Commission

M^{me} Penitz (DG ENTR) explique que l'unité Tourisme de la DG Entreprises a pris plusieurs initiatives visant à contrer les effets de la crise économique:

- deux enquêtes Eurobaromètre
- une étude sur la compétitivité du secteur du tourisme dans l'Union européenne. Le résumé général de cette étude est disponible en anglais, français, allemand, italien et espagnol:

http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/newsbytheme.cfm?displayType=library&tpa_id=136&lang=fr

Une autre enquête Eurobaromètre sera lancée en janvier ou février 2010 et permettra une comparaison avec les précédents résultats (hivernaux) EUROBAROMÈTRE.

Sur la base des résultats de l'étude de compétitivité, l'EFFAT et l'HOTREC conviennent d'adresser au nouveau commissaire plusieurs propositions communes.

7. Comité d'experts sur le détachement des travailleurs

- Rapport de la réunion du 30 octobre 2009

M^{me} Howald (EFFAT) fait un bref compte rendu de la dernière réunion du comité d'experts, qui était une réunion à caractère principalement technique. Le message de la Commission est qu'une révision de la directive sur le détachement des travailleurs en tant que telle n'est pas au programme; la seule possibilité sera d'y adjoindre un acte législatif distinct, un règlement. Il existe actuellement deux projets en cours:

- 1) l'évaluation des problèmes relatifs à la transposition de la directive dans les États membres;
- 2) l'examen des questions liées à la négociation collective, à la lumière de certaines décisions récentes de la Cour de justice.

La présidence espagnole de l'UE prévoit une conférence sur le détachement des travailleurs (avril 2010) qui permettra de dresser un inventaire exhaustif des problèmes existants.

8. Violence exercée par des tiers sur le lieu de travail

- État d'avancement

M^{me} Howald (EFFAT) expose la situation actuelle; il existe un accord cadre européen sur le harcèlement et la violence au travail. Un certain nombre de secteurs (commerce, sécurité privée, hôpitaux, autorités locales et régionales) ont décidé d'entreprendre un travail plus en profondeur sur la violence exercée par des tiers sur le lieu de travail.

Deux conférences se sont tenues au mois d'octobre. Les partenaires sociaux des secteurs susmentionnés élaborent actuellement un projet de document conjoint spécifiant les engagements pris pour de futurs travaux communs dans ce domaine. Une nouvelle réunion, à laquelle l'HOTREC et l'EFFAT seront invitées, se déroulera les 13 et 14 janvier.

M. Komaromy (EFFAT) présente les initiatives entreprises dans ce domaine par l'Autriche; par exemple une enquête menée auprès de 60 sociétés a révélé que de nombreux incidents se produisent dans le secteur de l'hôtellerie et concernent les employeurs et les travailleurs. Une importante conférence s'est tenue en présence du ministre des affaires sociales et une conférence de presse a été organisée par le syndicat VIDA.

9. Révision du dialogue social européen

- Consultation des partenaires sociaux pour une révision des mesures d'exécution de la Commission
- Communication et décision du 20 mai 1998 – mise à jour par la Commission

M^{me} Aufheimer (DG EMPL) explique que l'adoption de la nouvelle communication est reportée au printemps 2010.

10. Développements législatifs dans le domaine des affaires sociales, mise à jour par la Commission

M^{me} Aufheimer rend brièvement compte de la nouvelle Commission et présente le CV de M. László Andor, le nouveau commissaire désigné à l'emploi et aux affaires sociales. La commissaire Viviane Reding sera chargée de l'égalité des chances.

Le rôle des partenaires sociaux et le dialogue social se verront renforcés par l'entrée en vigueur, aujourd'hui, du traité de Lisbonne.

12. Divers: –

13. Réunions prévues en 2010

Comité de pilotage:	26 février 2010
	7 mai 2010
	10 septembre 2010
	12 novembre 2010
Réunion plénière:	3 décembre 2010
Conférence PQC:	avril ou mai 2010